

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 66

Artikel: Portrait d'une ville condamnée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Portrait d'une ville condamnée

On sait qu'un des journalistes éminents du « New York Times », H.F. Salisbury, a obtenu la permission d'entrer à Hanoï après les bombardements de la ville à la mi-décembre. Ces articles qui révélèrent l'importance des dégâts causés aux zones civiles par les bombardements eurent aux Etats-Unis un retentissement considérable, qu'on ne saurait comprendre si l'on ignore la « respectabilité » dont jouit le « New York Times ». Ces reportages de Salisbury ont contribué de manière décisive à limiter le rythme de l'escalade autour de Hanoï. Nous publions un de ces articles, celui du 1^{er} janvier 1967; il n'apporte pas d'informations terrifiantes, mais il est un portrait de la détermination du peuple vietnamien. Publié aux Etats-Unis, il est significatif aussi de la liberté d'expression qui subsiste dans la démocratie américaine. Et des militaires suisses nous ont fait connaître l'irritation des milieux militaires américains devant ces manifestations de liberté.

Le reportage de ce journaliste libre est donc doublement intéressant. J.-J. Dreifuss l'a traduit sur place. Seul le titre est de notre rédaction. D. P.

« Un état d'esprit plein de détermination règne à Hanoï au moment où l'année 1967 va commencer, dans l'attente du pire. « Oncle Ho » — comme on appelle ici familièrement le vénérable président Ho-Chi-Minh — a déclaré aux Vietnamiens qu'ils devaient compter avec la destruction d'Hanoï, aussi bien que d'Haiphong.

Il est extrêmement rare de trouver un habitant de Hanoï qui ne s'attende pas à un bombardement de sa ville allant jusqu'à la saturation bien avant que 1967 ne se termine. Si cette perspective le consterne, il cache bien ses sentiments; il la considère comme la conséquence inévitable de la politique d'intensification progressive des bombardements; mais, d'une manière ou d'une autre, il compte survivre.

Hanoï était une tranquille ville coloniale française, possédant de larges boulevards, des villas au toit de tuiles, des cours pavées, de nombreux petits lacs de plaisance et des parcs au centre de la ville. Même durant les froids de décembre, on a pu voir des adolescents badiner sur les bancs et dans les pavillons, ou rouler à bicyclette près des pelouses où fleurissent encore les asters.

Mais l'atmosphère qui règne dans les rues est celle d'une cité en guerre: hommes en uniforme, jeunes filles portant sacs à dos; jeeps, camions remplis d'hommes ou de matériel se succèdent rapidement. La couleur prédominante est le kaki. Quelle qu'ait été leur occupation du temps de paix, la guerre aujourd'hui accapare la plupart des habitants.

Malgré le poids de cette guerre — et rare la famille qui n'a pas perdu au moins un de ses membres, soit qu'il ait combattu contre les Français ou contre les Américains, soit qu'il ait été victime des bombardements — on n'observe guère de tension. Les gens font patiemment la queue devant les magasins. Des paysannes étalent des légumes à vendre sur les trottoirs.

La population de Hanoï est très jeune — à peine quelqu'un qui ait l'air d'avoir plus de trente ans et la majorité n'a pas dépassé l'âge de vingt ans. Tant de jeunesse contribue certainement au maintien du moral. On voit sans cesse ces adolescents courir, s'entraîner physiquement et militairement, s'exercer au maniement des armes, se déplacer en groupes.

A les voir au cinéma, autour des affiches, juchés sur leurs bicyclettes, ils semblent être à leur aise. Durant les alertes aériennes — il en survient à peu près quotidiennement — on se terre dans des abris, et le grondement des missiles SAM fait régner le même sentiment de protection que celui que devaient éprouver les Londoniens durant le Blitz. Lorsque la nouvelle se répand, fausse ou vraie, qu'un avion a été abattu, des cris de joie et des applaudissements s'élèvent...

Et si la situation devait empirer ? A cette question, les jeunes de Hanoï, qui rient volontiers, rient, quel-

droit d'établissement. Or nous occupons 700 000 travailleurs étrangers non assimilés; de ce point de vue aussi, nous sommes un cas à part.

Des réformes volontaires

Lorsqu'on parle de l'Europe, les milieux dirigeants de l'économie argumentent avant tout en citant les chiffres de notre balance commerciale: selon qu'augmentent ou diminuent nos exportations avec la C.E.E., avec le Tiers Monde, on juge de l'urgence du problème. Dès les premiers signes d'intégration, ce fut la manière de raisonner de M. William Rappard. Récemment M. Raymond Deonna, porte-parole de milieux patronaux, posait le problème en termes identiques dans la revue « Europa ». Pourtant tout ne se ramène pas aux colonnes de chiffres de nos échanges. Or même en restant sur le terrain économique, et ce n'est pas le seul à prendre en considération, il faut centrer toute notre attention sur le fait que depuis 1960 l'économie suisse s'est dénaturée par internationalisation des privilèges internes au point d'hypothéquer notre liberté de choix. C'est cette distorsion, cette singularité anormale qu'il faut corriger. D'où les propositions suivantes, deuxième volet d'un programme minimum national.

1. L'Europe doit être notre préoccupation politique majeure; il ne s'agit pas de préjuger d'une révision de notre politique étrangère, mais nous devons tendre à conserver une totale liberté de choix sans être placés par l'évolution non contrôlée de l'économie devant une situation de fait.
2. Depuis 1960, nous assurons partiellement notre prospérité par sous-enchère fiscale et utilisation d'un prolétariat étranger. Objectivement, notre dépendance à l'égard des Etats-Unis est renforcée. Les deux mesures essentielles sont donc: a) un régime fiscal qui nous aligne sur la moyenne européenne (d'où l'importance de l'imposition des sociétés par la Confédération seule, à des taux européens, cf. D.P. 63); b) une politique systématique d'assimilation de la main-d'œuvre étrangère.
3. Dans les domaines où, bien avant 1960, nous avions une situation particulière, nous devons tendre à nous rapprocher des normes européennes, sur trois points particulièrement:
 - a) agriculture: permettre le plus possible aux paysans de travailler aux coûts de production européens. D'où l'urgence comme première mesure de la création de zones agricoles et d'une législation sur l'aménagement du territoire.
 - b) politique sociale: combler la lacune la plus importante par rapport à nos voisins, c'est-à-dire l'insuffisance de notre loi sur l'assurance maladie et accidents.
 - c) statistiques: créer un appareil de statistiques économiques et de planification aussi complet que celui de nos voisins.

Ces mesures peuvent paraître peu révolutionnaires. Et surtout toute la discussion qui se nouera sur le problème européen aura infiniment plus d'ampleur: quels avantages, quels inconvénients historiques? Plusieurs militants européens sont nos amis; nous connaissons pour en avoir souvent parlé avec eux combien l'idéologie européenne, les problèmes de la paix les préoccupent, autant que les questions économiques. Dans quelque temps, ce seront là de vastes chapitres de discussion. Mais aujourd'hui, ce qui est urgent, travail de la prochaine législature, c'est de redresser une situation qui ne nous laissera bientôt plus maîtres de décider de notre sort. A force de songer à notre souveraineté nationale, nous en oublions la détérioration de notre indépendance nationale.

Il faut donc poursuivre l'analyse sur un autre point. Nos industries, privilégiées, ont obtenu grâce à leur position de force des faveurs importantes: la plus conséquente, c'est une fiscalité exceptionnellement indulgente.

Or, après que la convertibilité des monnaies a été rétablie en 1958, la Suisse par ses taux de faveur a attiré sur son territoire les sociétés financières étrangères. De national, le privilège est devenu international. En 1958, la Suisse comptait 2140 holdings; en 1965, elles étaient 6317. L'essentiel de cette augmentation représente des sociétés étrangères.

L'accroissement du capital social est tout aussi impressionnant. 1958: 1,8 milliard; 1965: 6,9 milliards. Sur les 6000 holdings, on recense un grand nombre de sociétés allemandes: 1500 à 2000, selon la presse de la République fédérale (cf. « Die Zeit », 19.8.1966). Les autres holdings, pour la plupart, sont américaines, 550 selon la « Wirtschaftsrevue ». Dans la seule année 1964, les investissements américains en Suisse dépassèrent un milliard de francs suisses. L'Helvétie demeure la terre d'élection des placements atlantiques. Elle figure au premier rang, même avant la Grande-Bretagne pourtant très noyautée par les capitaux U.S.A. (cf. D.P. 53).

L'internationalisation des privilèges fiscaux primitivement destinés à nos propres entreprises est un phénomène d'une importance extrême, car, loin de nous défavoriser, cette agglutination sur notre sol de sociétés de participations a contribué à notre prospérité. Nous avons déjà illustré, en chiffres, cette situation sur la base du rapport du professeur Küng, de Saint-Gall, et du dossier du Département des finances de Genève: « Les sociétés étrangères ont donc, à Genève, payé le quart de la contribution totale des sociétés » (D.P. 53).

En bref, nous lions une part de notre revenu national au fait que nous nous distançons du reste de l'Europe: soit que nous attirions par sous-enchère les capitaux des pays voisins, soit que nous devenions terre de placement américaine. Et si nous poursuivons dans cette voie nous atteindrons un point de non-retour qui ne nous permettra plus, librement, de décider de notre destin national.

La diplomatie atlantique

Réduite à ses seules forces, la Suisse ne pourrait songer à tirer profit abusivement de son quant-à-soi européen. Mais économiquement, il y a une concordance de fait entre ses intérêts et ceux des U.S.A., qui désirent eux aussi ne pas être coupés du Marché commun.

Il suffit, pour le bien comprendre de voir comment nos dirigeants envisagent les prochaines négociations internationales. M. Erwin Stopper, un des grands commis du régime, aujourd'hui directeur général de la Banque nationale, l'a révélé assez clairement (interview accordé à la « Tribune de Genève », 23.9.1966). Trois étapes sont envisagées:

1. Tirer le maximum du Kennedy round;
2. Obtenir des avantages supplémentaires européens par une association au Marché commun ou un renforcement de l'A.E.L.E.;
3. Relancer une nouvelle négociation atlantique.

La Suisse donc s'apprête à jouer cette partie diplomatique d'une importance historique en ne songeant qu'à défendre l'acquis, sans analyser ce qui, dans notre particularité, est la résultante d'une histoire et de traditions véritablement originales et, ce qui est, depuis 1960, privilèges artificiels.

Faut-il rappeler que, au moment où l'affluence de capitaux étrangers a modifié notre nature, l'immigration étrangère nous a singularisés? Le premier et le second chapitre du troisième Titre du traité de Rome règlent, avec de nombreuses clauses de sauvegarde il est vrai, la libre circulation des travailleurs et le

(Suite page 4)

Portrait d'une ville

(Suite de la page 3)

quelquefois un peu nerveusement. Les personnes âgées sont peut-être fatiguées de ces longues années de guerre, mais les jeunes gens paraissent pleins d'entrain, et c'est sur leurs épaules que repose le gros du fardeau. Les filles, dans les tranchées, sur les baricades, en débarrassant les décombres, bavardent bruyamment.

» Ainsi résolue, à ce qu'il a semblé à l'observateur, Hanoï entre dans ce qu'elle estime être sa vingthuitième année de guerre. Qu'en est-il des officiels ? Leur état d'esprit n'est guère différent, probablement plus sombre, car ils savent mieux que leur peuple quelles souffrances et quels sacrifices vont apporter la destruction de Hanoï et une nouvelle année de guerre. »

Licencié pour lèse-provincialisme

Trente-sept lignes attristées dans « Der Bund » (Berne), cinquante-six lignes en première page de la « Neue Zürcher Zeitung », deux colonnes avec photo dans « Die Weltwoche », une page dans la « Zürcher Woche » ; l'affaire fait du bruit : les éditions Walter-Verlag AG, à Olten, une importante entreprise de la branche, viennent de licencier le fils du fondateur de la maison, lecteur, chef-lecteur, sous-directeur : Otto F. Walter, trente-neuf ans, lui-même écrivain alémanique déjà connu. Le conseil d'administration, dans lequel siègent des notables comme l'ancien conseiller fédéral Philippe Etter et l'ancien colonel divisionnaire Franz Nager, estime que le programme d'édition doit être moins généreusement consacré aux écrivains qui cherchent de nouvelles formes d'expression. En effet, par son goût pour les œuvres originales, Otto-F. Walter a réussi à faire connaître un certain nombre de jeunes auteurs dont les débuts ont été remarqués, notamment en Allemagne. Il suffit de citer Peter Bichsel, couronné par le groupe 47 pour une nouvelle de quelques pages : « Eigentlich möchte Frau Blum den Milchmann kennen lernen ». Certes, Walter-Verlag a dû connaître quelques mésaventures ; il dut y avoir des « nouveaux romans » invendus. Mais l'assise financière restait bonne, cette maison éditant deux périodiques : « Die Woche », journal de la famille, tirage 73 715, « Der Sonntag », tirage 83 070, destiné aux lecteurs des cantons catholiques de la Suisse centrale.

Cette société d'édition, qui avait acquis une renommée européenne, se reconvertit à la « provincialisation », sous l'égide d'un ancien conseiller fédéral et d'un ancien colonel divisionnaire. Cela fait du bruit en Suisse allemande. Image de la Suisse ?

L'initiative populaire pour le droit au logement

Le Mouvement populaire des familles, après des soins infinis, d'innombrables démarches, notamment avec les grandes associations fédérales, a lancé une initiative populaire pour ancrer dans la Constitution le principe du droit au logement. Courageusement, il prend la responsabilité première de cette entreprise. Dans les considérants, les initiateurs relèvent notamment l'importance du logement pour les familles. C'est un point essentiel. Un appartement raisonnablement spacieux pour une famille de trois enfants ou plus est, dans les immeubles neufs, hors de portée des salaires moyens des ouvriers et des employés. Et pourtant il ne saurait y avoir de démocratisation

des études si un enfant ne dispose pas pour travailler d'un coin tranquille, protégé du bruit. Ils relèvent combien il est grave, en période de pénurie, d'abandonner sans protection des locataires au bon vouloir des bailleurs. Ils insistent notamment sur la nécessité de suivre en permanence l'évolution du marché du logement grâce à des analyses démographiques et économiques. Les moyens préconisés pour stimuler la construction sont les moyens classiques : politique sélective de crédit (mise à disposition des capitaux et intérêts réduits) : encouragement aux coopératives d'habitation et fondations d'intérêt public.

L'article 34 sexies de la Constitution aurait la teneur suivante :

« La Confédération reconnaît le droit au logement et à cet effet prend les mesures nécessaires pour que les familles et les personnes seules puissent obtenir un logement répondant à leurs besoins et dont le loyer ou le coût n'excède pas leur capacité financière. Les lois édictées en vertu de cet alinéa seront exécutées avec le concours des cantons ; appel pourra être fait à la collaboration de corporations de droit public et privé.

» Si, néanmoins, il y a pénurie de logements dans un canton ou une agglomération, la Confédération prend, en collaboration avec le canton intéressé, les mesures temporairement nécessaires pour y protéger toutes les familles et toutes les personnes seules contre la résiliation des baux sans justes motifs, la fixation de loyers à un niveau excessif et toutes autres exigences abusives. »

Dans D.P., nous avons dit déjà toute l'estime que nous avons pour les militants du Mouvement populaire des familles. Ils méritent confiance et appui. Les premiers lecteurs de notre journal savent que dès le début nous les avons poussés à prendre la tête du comité d'initiative. Quand les temps ne seront plus à l'action, mais aux souvenirs, ils diront peut-être un jour tous les obstacles qu'ils ont rencontrés, quelle indifférence bienveillante décidée à ne payer qu'en bonnes paroles. Au nom de la discipline, de grandes organisations ont même imposé à leurs cartels cantonaux l'abstention.

Mais le M.P.F. a su aller jusqu'au bout. Le problème du logement est plus actuel que jamais. Le soutien de l'initiative doit être sans réserves. Cette semaine circulent les premières listes pour la collecte des signatures. Nos lecteurs peuvent s'en procurer auprès de M. Jean Queloz, Montelly 16, Lausanne, ou auprès de Domaine Public.

Les pieds au chaud

L'Union suisse de crémation, à l'occasion de son centenaire, vient de publier une brochure destinée à éclairer « ceux qui doutent ou qui hésitent en leur montrant les bienfaits de la crémation ».

Les arguments ne manquent pas. Dans des villes qui étouffent et manquent d'espace vital, c'est un non-sens que de rétrécir le domaine des vivants pour agrandir les cimetières. Des exemples illustrent ont encouragé l'incinération. Sont notamment cités : Alfred Nobel, qui inventa la dynamite, Wilhelm-Konrad von Röntgen, qui découvrit les rayons X, Fridtjof Nansen, grand explorateur arctique et Arthur Honegger, dont on précise qu'il est l'auteur de « Jeanne au bûcher ».

Enfin sont avancées les considérations pratiques qui suivent ; elles nous ont fait sourire, bien que beaucoup d'entre nous soient favorables à l'incinération. « A côté des raisons éthiques, esthétiques et hygiéniques, il y a encore des considérations personnelles qui militent en faveur de l'incinération. Il arrive souvent que des ensevelissements se fassent par le mauvais temps, par la pluie ou par la neige, où les assistants, debout près de la tombe ouverte, souffrent de l'humidité et du froid et courent le risque d'attraper un refroidissement dont les suites peuvent parfois être mortelles. Aucun danger de ce genre lors d'une incinération, car toute la cérémonie a lieu dans un local fermé et chauffé ».

Un nouveau joujou

L'industrie norvégienne d'exportation met sur le marché un nouveau produit : un simulateur de bombe atomique.

Désireux de contribuer à l'amélioration de la mise en scène réaliste de nos manœuvres d'armée, nous tenons à signaler à l'intention de nos chefs militaires ce gadget qui manque à leur panoplie : peut-être a-t-il échappé à leurs services de renseignements.

Voici les particularités de ce jouet pour commandant de corps :

« La Norsk Sprængstofindustri A/S à Oslo, fabricant norvégien d'explosifs, produit et exporte vers l'Allemagne de l'Ouest un appareil appelé simulateur de bombe atomique. Construit selon les données allemandes, le simulateur est employé durant les manœuvres et sert à entraîner les troupes en exercice à prendre les mesures nécessaires au cas où une bombe atomique exploserait sur leur territoire. Lorsque le simulateur explose, une détonation violente retentit qui peut être entendue à 10 km. Un éclair blanc et rouge illumine le ciel et un nuage en forme de champignon brun-jaunâtre s'élève jusqu'à près de 250 m d'altitude par temps calme, et 60 à 90 m par vents violents. Le simulateur est lancé au moyen d'un tube de fer ou simplement planté dans le sol. L'appareil pèse 50 kg environ. On l'allume au moyen d'un déflagrateur courant à une distance de 100 m. »

Petit à petit

Deux journaux syndicaux romands : « Les services publics - VPOD » et « L'Union-PTT » ont adopté le procédé d'impression offset au début de l'année. Ils ont également commencé à publier des pages communes. Un premier début de concentration.

A relever aussi que l'hebdomadaire « La Terre Vaudoise », dont M. Jacques Laedermann a su faire un journal remarquablement vivant, même pour ceux qui ont quitté la terre depuis plusieurs générations, a fusionné avec le « Journal d'Agriculture Suisse » édité par la Chambre genevoise d'agriculture. Nouveau titre commun : « La Terre Romande ».

A cette occasion, les éditeurs écrivaient : « Il y a cinquante ans déjà que l'on parle de fusionner les journaux agricoles de Suisse romande. Le projet souvent parut trop ambitieux, et même irréalisable, mais la formule adoptée par les cantons de Vaud et Genève est celle d'un heureux commencement... »

Dans la réussite de la concentration de la presse agricole, comme dans le regroupement des publications protestantes, l'an dernier, nous sommes sûrs que les syndicalistes courageux que ne rebutent pas les difficultés trouveront des raisons de persévérer. Le syndicalisme devrait disposer de larges moyens d'information. Seule la concentration les lui donnera.

Après une votation

Nous avons dit l'intérêt du vote genevois sur la démocratisation des études. Malgré l'appui de tous les partis et l'abstention des vigilants, malgré le caractère social de la loi, le projet n'a passé que de justesse.

Une politique progressiste est encore possible, mais la marge est réduite. L'analyse sommaire du scrutin relève la persistance, en dépit des mots d'ordre, des réactions de la droite classique.

Ainsi Champel, fief libéral, a donné 772 oui et 1350 non. Comparez avec Jonction, quartier ouvrier, 706 oui et 389 non.

La gauche apporte, elle, un soutien important, mais affaibli par un abstentionnisme beaucoup plus marqué qu'à droite.

Participation : Champel 2173 sur 8252
Jonction 1082 sur 8993